CHAMBRE DES METIERS
Luxembourg

Communiqué de presse

Inscriptions au Brevet de Maîtrise du 15 juin au 15 août : « Devenez votre propre maître »

La Chambre des Métiers informe que les inscriptions au Brevet de Maîtrise sont ouvertes du 15 juin au 15 août. Tout intéressé(e) peut s'informer et s'inscrire en ligne sur http://brevet.cdm.lu ou contacter la Chambre des Métiers.

Le Brevet de Maîtrise témoigne de la volonté et de la détermination du secteur de l'artisanat de former efficacement ses futurs patrons et cadres. Il est la formation de chef d'entreprise qui confère les connaissances indispensables en gestion d'entreprise ainsi que les compétences technologiques pour créer et diriger une entreprise ou pour évoluer dans un poste à responsabilités auprès d'un employeur. Tout détenteur d'un tel diplôme peut par ailleurs former des apprentis et transmettre ainsi ses compétences. En tant que Maître Artisan, le détenteur renforce ses compétences pour mieux progresser dans sa carrière.

Le Brevet de Maîtrise constitue l'aboutissement d'une formation qui s'étend sur 3 années. Les domaines couverts par la formation sont les suivants : l'organisation et la gestion d'entreprise, la pédagogie appliquée, la technologie spécifique au métier et la pratique professionnelle.

A côté des opportunités professionnelles qu'il offre, le Brevet de Maîtrise constitue également la meilleure assurance contre le chômage. En effet, d'après les statistiques de l'Agence pour le Développement de l'Emploi, être détenteur du Brevet de Maîtrise et être chômeur sont deux réalités qui s'excluent dans pratiquement tous les cas.

Pour pouvoir s'inscrire au Brevet de Maîtrise le candidat doit être détenteur d'un des diplômes suivants :

- Diplôme d'Aptitude Professionnelle (DAP) ou du Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle (CATP)
- Diplôme de Technicien ou
- Diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques ou
- Diplôme reconnu équivalent (p.ex. issu de l'étranger, voir avec le Ministère de l'éducation nationale de l'enfance et de la jeunesse, Service de reconnaissance des diplômes)

Afin de guider et conseiller les candidats intéressés de manière optimale, le Département Formation de la Chambre des Métiers organise des permanences avec rendez-vous qui auront lieu tous les mardis, mercredis et jeudis après-midi de 14 à 17 heures dans le bâtiment de la Chambre des Métiers. Pour une demande de rendez-vous, il suffit d'appeler au 42 67 67 - 1.

Comment s'inscrire ? Le candidat peut soit s'inscrire directement en ligne via la page http://brevet.cdm.lu, soit demander le formulaire d'inscription auprès de la

Chambre des Métiers et le renvoyer à la Chambre des Métiers. Le délai d'inscription est du 15 juin au 15 août.

Afin de mieux conseiller les personnes intéressées par le Brevet de Maîtrise, la Chambre des Métiers organise le 24 juin 2015 à 14 heures une séance d'information sur le Brevet de Maîtrise et sa formation préparatoire à la Chambre des Métiers.

Pour plus d'informations concernant le Brevet de Maîtrise, n'hésitez pas à consulter la page web dédiée http://brevet.cdm.lu ou contacter Martine Sertic au tél. : 42 67 67 - 293 ou par e-mail à brevet@cdm.lu

---

Luxembourg, le 15 juin 2015

Communiqué par la Chambre des Métiers

Liliane ESTEVES
Responsable Communication
2, Circuit de la Foire Internationale
BP 1604
L-1016 LUXEMBOURG
Tél.: +352 42 67 67 - 217
Fax: +352 42 67 87
E-mail: liliane.esteves@cdm.lu